



Peines encourues pour violences

Par **Emmanuelle boddaert**, le **17/12/2017** à **09:02**

Bonjour, ma fille de 12 ans a subi des violences physiques ayant entraîné de nombreux hématomes. Ces violences ont conduit à une ITT inférieure à 8 jours.

Sachant que ces violences ont été administrées par un jeune mineur de 15 ans, en milieu scolaire dont le casier est vierge, quelle sanction ce jeune risque t il suite au dépôt de plainte ?

Par **Visiteur**, le **17/12/2017** à **11:52**

Bjr,

Il peut s'attendre à minima à un rappel à la loi et une amende.